



Janvier 2022

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Sommaire

Interview croisée

Antoine Fiévet, Président de Citeo
et Jean Hornain, Directeur général de Citeo

4

Les 10 propositions de Citeo

1. **Produire** les emballages et les papiers de manière durable 6
2. **Renforcer** les filières de recyclage en France 8
3. **Redynamiser** la filière papetière française 10
4. **Transformer** les innovations en solutions industrielles 12
5. **Permettre** aux Français de trier partout, même hors du foyer 14
6. **Coconstruire** des solutions adaptées aux enjeux des territoires d'Outre-mer 16
7. **Éduquer** à l'écocitoyenneté et à l'économie circulaire 18
8. **Lutter** contre les pollutions et la délinquance environnementale 20
9. **Perfectionner** le cadre européen et national 24
10. **Promouvoir** le principe de Responsabilité Élargie du Producteur à l'international 26

Les chiffres clés 2020 du tri et du recyclage des emballages et papiers

28

Les succès de l'économie circulaire

29



Antoine Fiévet
Président de Citeo



Jean Hornain
Directeur général de Citeo

INTERVIEW CROISÉE

Antoine Fiévet
Jean Hornain

30 ans après la création de la Responsabilité Élargie du Producteur¹, quelle est l'ambition de Citeo aujourd'hui?

Antoine Fiévet: Chacune des trois dernières décennies a été plus chaude que la précédente, et que toutes les autres décennies depuis 1850. Le dérèglement climatique a des conséquences en France, comme dans le monde entier. Il y a urgence à agir. Nous avons d'autres immenses défis à relever. La pollution plastique et l'effondrement de la biodiversité affectent gravement les écosystèmes et sont des menaces majeures pour l'environnement: elles ne peuvent plus être négligées ni oubliées, comme cela a pu être le cas par le passé.

Il y a 30 ans, des pionniers du développement durable ont réalisé que les entreprises devaient s'impliquer en faveur de la protection de l'environnement. Dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur, des entreprises de la grande consommation et de la distribution ont créé Eco-Emballages puis Ecofolio, devenues Citeo, pour réduire l'empreinte environnementale de leurs emballages ménagers et papiers graphiques. Grâce à son action mutualisée et en partenariat avec les collectivités locales et les industriels du recyclage, Citeo a contribué à développer des filières de recyclage afin de donner une nouvelle vie à ces déchets. Nous avons ancré le geste de tri dans les pratiques des Français. Nous avons créé des boucles d'économie circulaire afin de protéger les ressources naturelles, qui sont en nombre fini sur notre planète – ne l'oublions pas! – et de réduire notre impact carbone.

Jean Hornain: Depuis 1992, les entreprises ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'écoconception, installer et organiser la collecte sélective, et créer des filières de recyclage. Aujourd'hui, 68 % des emballages ménagers et 60,5 % des papiers graphiques sont recyclés grâce au geste de tri des Français, devenu premier geste écocitoyen. Pour être à la hauteur des enjeux actuels et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo est devenue Entreprise à mission fin 2020. Nous voulons engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat.

« Citeo souhaite participer au débat public en partageant les expertises, réflexions et convictions de ses équipes. »

Antoine Fiévet

C'est notre raison d'être! Le monde change, Citeo change aussi. Alors qu'elle est devenue une entreprise à mission, Citeo investit par ailleurs de nouveaux champs d'intervention: réemploi, biodiversité, lutte contre les déchets abandonnés et nouveaux modes de consommation. Aujourd'hui, alors que les 30 ans de Citeo approchent, il nous faut saisir, avec nos partenaires, l'opportunité de reposer les bases du fonctionnement de la REP au service d'une meilleure performance et face à de nouveaux enjeux. Les entreprises et les territoires sont au cœur des solutions.

Les lois AGEC et Climat et résilience vous semblent-elles suffisantes ou a-t-on besoin d'une nouvelle loi?

AF: En effet, les dernières années ont été marquées par le vote de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire en 2020 (dite loi AGEC) et par la loi Climat et résilience en 2021. La loi AGEC se distingue pour nous. D'une part, parce que c'est la première loi entièrement dédiée à l'économie circulaire en France; c'est un signal important de la prise en compte de nos enjeux. D'autre part, parce qu'elle porte la démarche 3R pour Réduction, Réemploi et Recyclage. À nous, acteurs de l'économie circulaire, de rendre concrètes les mesures prévues par ces deux lois ambitieuses! Citeo répond présente face aux échéances réglementaires. Nous informons et accompagnons les entreprises afin de faire connaître ces changements. Nous menons d'importants travaux de R&D pour anticiper les interdictions à venir et trouver les meilleures alternatives, et nous fédérons les acteurs du réemploi pour imaginer les dispositifs les plus performants. Mais ces changements profonds nécessitent du temps: il faut permettre aux acteurs engagés d'intégrer ces évolutions dans leurs stratégies et pratiques.

JH: Pour aller plus loin, une nouvelle loi ne nous semble pas nécessaire; le cadre réglementaire actuel est suffisant et permet d'agir en profondeur pour quitter le modèle linéaire « produire – consommer – jeter ». Au-delà de la loi, il faut maintenant mobiliser d'autres leviers: par exemple renforcer l'éducation des enfants et la formation des étudiants pour intégrer davantage dans les programmes les sujets de protection des ressources naturelles... Ou mobiliser l'outil fiscal pour nous permettre d'accélérer le passage à la tarification incitative ou encore améliorer la compétitivité des matières recyclées par rapport aux matières vierges. Notre action doit aussi rayonner à l'échelle internationale notamment pour répondre à l'immense défi qu'est la pollution plastique.

Quel rôle entend jouer Citeo dans le débat public et l'action collective en faveur de la planète?

AF: L'année 2022, avec les élections présidentielles et législatives, est l'occasion d'un large débat public. Citeo souhaite y contribuer en partageant les expertises, réflexions et convictions de ses équipes sur ce qui pourrait réellement accélérer le passage à l'économie circulaire.

Ce ne sont pas des demandes au futur président ou à la future présidente mais une volonté d'attirer l'attention sur différents sujets que nous devons tous ensemble traiter (entreprises, collectivités, associations, pouvoirs publics), et dont il ou elle peut se saisir, bien sûr. Notre objectif est bien de mettre ces sujets dans le débat public pour faire progresser l'économie circulaire afin de préserver la planète.

JH: Nous prenons la parole avec la volonté d'éclairer des enjeux complexes. Nous pensons qu'il serait dangereux de tout simplifier à l'extrême. Pour lutter contre le dérèglement du climat, préserver la biodiversité et protéger les ressources, il n'y a pas de solution miracle. Chaque mesure doit prouver son efficacité économique et environnementale. Chaque action doit prouver qu'elle n'entraîne pas de transferts d'impacts: nous ne pouvons pas nous permettre une hausse des gaz à effet de serre par manque d'anticipation. Par ailleurs, le facteur humain est essentiel: l'identifier et l'analyser nous permet de mieux comprendre les comportements et de mieux mobiliser les citoyens: sans eux, pas de geste de tri et pas d'économie circulaire. Enfin, il faut aussi agir sur le temps long: les investissements industriels nécessaires à la transition écologique s'amortissent sur au moins 20 ans. Les acteurs ont donc besoin de visibilité. Par exemple, la loi AGEC institue une contradiction apparente entre 2 objectifs: tendre vers 100 % de plastique recyclé en 2025 et la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique en 2040. Il nous semble qu'il faudra clarifier ce point, source de flou et d'inquiétude pour de nombreux acteurs. Il est nécessaire de s'appuyer sur les entreprises pour leurs capacités d'innovation et d'adaptation, et sur les collectivités locales pour leur connaissance du terrain. L'État a fixé des objectifs et c'est son rôle. Il faut maintenant que les acteurs industriels appliquent ces mesures et pour cela la stabilité du cadre réglementaire est essentielle. Il n'est cependant pas question de statu quo: de nombreux leviers peuvent être activés pour accélérer le passage de la France à l'économie circulaire. C'est tout le sens de nos propositions.

« Nous voulons engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat. C'est notre raison d'être! »

Jean Hornain

¹ La Responsabilité Élargie du Producteur confie aux entreprises la gestion de la fin de vie de leurs emballages et papiers, et plus globalement la réduction de leur impact environnemental. Voir p. 34.

1. PRODUIRE

les emballages et les papiers de manière durable



Notre diagnostic

L'accélération de l'économie circulaire passe par les 3R. Chaque entreprise, dans chaque secteur d'activité doit systématiser la démarche: Réduire, Réemployer, Recycler. À matériau équivalent, le premier R du triptyque est toujours synonyme de diminution des impacts environnementaux: moins de matières premières à extraire, à transporter et à mettre en forme, mais aussi moins de déchets d'emballages à prendre en charge. La suppression et l'optimisation des emballages sont donc les actions les plus évidentes et prioritaires à mettre en œuvre.

D'après l'ADEME, l'emballage représente en moyenne 5 % de l'impact d'un produit alimentaire sur l'indicateur changement climatique. Toutes les actions de réduction, recyclabilité et réemploi doivent donc se faire sans dégrader le rôle des emballages contre le gaspillage alimentaire².

L'écoconception, c'est-à-dire la conception des emballages et des papiers de façon à diminuer leur impact environnemental, est une des conditions de l'économie circulaire. Pour être efficace, l'écoconception doit prendre en compte les impacts environnementaux d'un produit sur tout son cycle de vie, autrement dit, de sa conception à sa fin de vie. Indissociable des 3R, la démarche d'écoconception doit être intégrée à tous les modes de production.

Le réemploi des emballages, qui ne concerne aujourd'hui que 7 000 tonnes d'emballages ménagers contre 220 000 tonnes dans les cafés, hôtels et restaurants, s'impose comme un levier complémentaire au recyclage afin de réduire les impacts. Il faut chercher les modèles les plus performants par le biais d'études et d'expérimentations dans la grande distribution ou la restauration. Des dispositifs de consignes, pour réemploi ou recyclage sont également des leviers qui pourraient permettre d'atteindre collectivement des performances de collecte ambitieuses. Ces prérequis de la démarche 3R nécessitent des investissements en R&D et des adaptations industrielles conséquentes que l'État peut soutenir à travers les différents outils que sont le Plan de relance ou le Plan France 2030.

Nos propositions

⇒ Systématiser l'écoconception: réduction et incorporation de matière recyclée en tête

La priorité doit être donnée à la réduction des emballages (en nombre, taille et poids) tout en assurant protection et conservation des produits, et à l'intégration de matière recyclée.

Citeo recommande de développer des boucles de recyclage pour que la matière collectée soit utilisée afin de créer de nouveaux produits. En raison des contraintes liées à l'aptitude au contact alimentaire, il n'est pas possible de créer uniquement des boucles fermées, c'est à dire de l'emballage vers l'emballage. Il est donc impératif de développer également des boucles ouvertes, c'est-à-dire vers d'autres secteurs d'activité économique que l'emballage (automobile, aéronautique, construction, etc.). Au-delà de la filière REP des emballages ménagers qui comportent des obligations en la matière, des objectifs d'intégration de matière recyclée pourraient être ainsi fixés pour les autres secteurs économiques afin de les inciter à utiliser de la matière recyclée. Il serait par ailleurs pertinent d'étudier les outils économiques à disposition pour renchérir le coût de la matière vierge pour une même qualité. Enfin, il est nécessaire d'évaluer les investissements sur un temps long dans le cadre de la stratégie 3R.

⇒ Accélérer les démarches d'aptitude au contact alimentaire

De trop nombreuses innovations dans les emballages se heurtent à un processus d'homologation d'aptitude au contact alimentaire trop long de la part de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA). Au vu des objectifs français en matière de recyclage des plastiques et à la faveur de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, la France peut jouer un rôle précurseur afin d'inscrire ce sujet crucial à l'agenda politique.

⇒ Encourager les recherches pour développer le réemploi à grande échelle

Aujourd'hui, le réemploi des emballages est en quête des modèles les plus performants. Des études existent mais elles ne suffisent pas à démontrer de manière robuste les conditions de son efficacité économique et environnementale. Déjà engagée avec Citeo dans la réalisation d'études et le soutien à l'expérimentation partout en France, l'ADEME pourrait lancer des études d'impact du réemploi, via des analyses de cycle de vie comparatives pour identifier les filières de réemploi à développer et celles pour lesquelles cela n'est pas pertinent.

Les premiers travaux réalisés avec l'ensemble des acteurs du réemploi ont permis d'identifier trois conditions principales de sa performance à l'échelle nationale: standardisation des emballages, massification des opérations de réemploi et enfin mutualisation des processus (le transport ou le lavage par exemple).

⇒ Créer un soutien public pour adapter des lignes de production

Pour produire à la fois des emballages à usage unique recyclables et des emballages réemployables, les lignes de production industrielles doivent gagner en agilité. Cette adaptation nécessite des investissements qui permettront d'anticiper les évolutions de demain: nouveaux modes de consommation (vrac, réemploi, etc.) ou de distribution (commerce électronique par exemple), gisement des emballages (avec l'essor du matériau papier-carton notamment) ou législation (obligation de recyclabilité, essor du réemploi...). Ces adaptations sont significatives, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME): elles doivent être accompagnées par une aide à l'investissement.



De LESS à TREE: une boîte à outils de référence pour réduire les impacts

Comment engager une démarche d'écoconception de ses emballages? Pour aider les entreprises à passer à l'action, Citeo a développé toute une gamme de services. FEEL permet de réaliser un premier diagnostic et d'obtenir un plan d'action personnalisé, adapté à ses emballages et papiers; LESS est un guide opérationnel pour réduire les emballages tout en conservant leurs fonctions essentielles; quant à TREE, méthodologie concertée avec les acteurs de la filière emballages, elle constitue une véritable rampe de lancement pour améliorer la recyclabilité des emballages et faire les bons choix en matière de développement ou d'achat responsable. L'outil BEE propose une analyse de cycle de vie des emballages, et côté papiers c'est Paper Metrics qui permet de mesurer les impacts environnementaux et de dégager des marges de progrès.

citeo.com/eco-concevoir

72 %

des Français considèrent que la recyclabilité est l'atout environnemental n° 1 d'un emballage³

² ADEME, Analyse de variabilité des données Agribalyse 3.0.

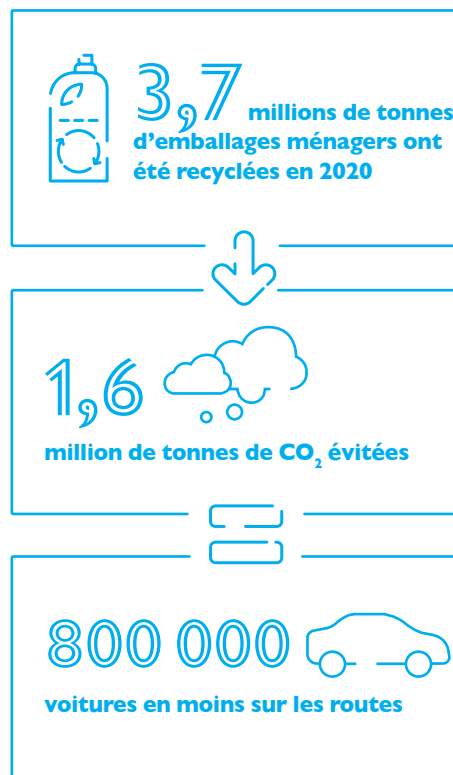
³ Etude Shopper 2020, Citeo et Action Plus.

2. RENFORCER les filières de recyclage en France

Notre diagnostic

Le recyclage est l'un des piliers de l'économie circulaire. Le procédé industriel qui consiste à traiter les déchets de façon à réintroduire certains de leurs matériaux dans la production de nouveaux produits ou emballages a fait ses preuves. En France, en 2020, 3,7 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été recyclées: c'est 1,6 million de tonnes de CO₂ évitées, soit l'équivalent de 800 000 voitures en moins sur les routes. Quant au 1,2 million de tonnes de papiers graphiques recyclés, elles ont permis d'économiser 22 milliards de litres d'eau, l'équivalent de près de 8 000 piscines olympiques. Ses bénéfices économiques et sociaux sont aussi prouvés: selon une étude de Citeo⁴, les activités des REP emballages ménagers et papiers graphiques représentent 31 300 emplois, qui ont par ailleurs l'avantage d'être non délocalisables. La filière connaît une augmentation du niveau de qualification, une amélioration des conditions de travail et l'émergence de nouvelles activités de conseil et de planification. Ces emplois ne sont pas concentrés au sein des grandes villes mais répartis partout en France. En cela, le recyclage est un outil d'aménagement du territoire. Toutes les régions sont dynamiques en la matière et regorgent d'initiatives et de projets en faveur de l'économie circulaire.

Enfin, le recyclage a renforcé la capacité de résilience de notre pays; la crise sanitaire l'a montré. La maîtrise de nos approvisionnements et le développement de notre souveraineté industrielle relèvent de questions stratégiques. À la fin de l'année 2021, la pénurie de matériaux, notamment de papier et de plastique, a nécessité de sécuriser les chaînes de valeur françaises et européennes. En réutilisant la matière, le recyclage rend la France moins dépendante des importations, renforce son autonomie et permet sa réindustrialisation.



Nos propositions

⇒ Massifier les flux et renforcer le pilotage des filières de recyclage

Pour renforcer le pilotage des filières et sécuriser les investissements, les acteurs économiques ont besoin d'une garantie d'approvisionnement en matière recyclée à long terme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. D'un point de vue économique cela compromet de nombreux projets. D'un point de vue environnemental, cela nuit à la création de boucles d'économie circulaire. Les sociétés agréées disposent de l'expertise, des capacités techniques et de la vision d'ensemble pour garantir un accès en matière première recyclée aux entreprises qui le souhaitent et demandent de la visibilité. Ce nouveau rôle des sociétés agréées permettra d'attirer de nouveaux investissements, notamment internationaux, de relocaliser des emplois et de créer de nouvelles boucles de recyclage. Cette massification des flux permettra ainsi de mieux organiser le lien entre la collecte et la reprise des matériaux et de garantir la pérennité des filières.

⇒ Relocaliser les activités industrielles utilisatrices d'emballages

Pérenniser les filières actuelles, notamment en développant leurs capacités de recyclage, est indispensable. Relocaliser en France les usines installées hors d'Europe l'est aussi. Plus de proximité permet un double bénéfice: le rapprochement de ces sites qui transforment les matériaux en matière recyclée des industriels qui les utilisent et la réduction des émissions de CO₂ grâce à des distances de transport raccourcies.

L'Ecologie Industrielle et Territoriale en bref

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) regroupe des pratiques locales d'économie circulaire qui désignent un territoire comme l'échelle d'action d'un projet mené de manière collaborative (partenariats et échanges entre les acteurs locaux, économiques, industriels et sociaux). Ainsi, ces démarches s'appuient sur des synergies industrielles pour faire des déchets et co-produits des uns, les nouvelles matières premières des autres. Elles sont cependant aujourd'hui encore trop peu nombreuses, trop peu documentées et trop peu connues: il est urgent de donner une nouvelle impulsion à l'Ecologie Industrielle et Territoriale. Il faut également en élargir le périmètre géographique, trop souvent limité à des zones d'activités industrielles, pour tester les démarches dans des zones urbaines.



⁴ Citeo, «Panorama de l'emploi sur le dispositif de collecte sélective en France (REP Emballages et REP Papiers graphiques)», 2021.

3. REDYNAMISER la filière papetière française



Notre diagnostic



En France et en Europe, la collecte des papiers graphiques est excédentaire. Supérieure aux besoins de l'industrie papetière française, elle est aujourd'hui perturbée par une baisse structurelle de la consommation: les mises en marché de journaux et papiers, documents de bureau ou administratifs baissent chaque année d'environ 5%. Il est primordial d'accompagner la filière papetière pour l'aider à s'adapter à ce nouveau contexte.

Par ailleurs, il manque aujourd'hui des données fiables pour évaluer l'impact environnemental des papiers graphiques. Des analyses de cycle de vie (ACV) permettent de penser qu'il est plus positif que celui des supports numériques⁵. Il est nécessaire de pouvoir disposer d'études comparatives des bilans environnementaux des deux usages pour choisir les solutions les moins néfastes pour l'environnement.



Les mises en marché de journaux et papiers, documents de bureau ou administratifs baissent chaque année d'environ

5%



Nos propositions

⇒ Développer de nouveaux usages du papier

D'origine renouvelable et recyclables, les emballages en papier et papier-carton bénéficient de qualités environnementales intéressantes et d'une image positive auprès des consommateurs. Le développement de ces emballages constitue une réelle opportunité pour la filière papetière. À condition de poursuivre les efforts en Recherche et Développement pour imaginer de nouvelles applications, en dotant la fibre de cellulose dont ils sont issus de nouvelles propriétés (barrière aux graisses, aux gaz, à l'humidité). C'est ce que permet la technologie de la chromatogénie qui consiste à greffer des acides gras sur le papier pour le rendre résistant à l'eau.

⇒ Accompagner les imprimeurs face à la décroissance du marché et soutenir la reconversion d'usines papetières

Il ne s'agit pas de créer de nouvelles capacités mais d'accompagner les imprimeurs afin qu'ils disposent d'outils industriels plus souples et plus adaptés: face à la baisse des volumes de consommation de papiers graphiques, l'État doit jouer un rôle de stratège et renforcer la compétitivité de la filière. Il s'agit dès lors de rendre les sites industriels compétitifs sur un marché international afin que les décisions de fermeture et/ou de reconversion des sites ne concernent pas, ou le plus tard possible, des sites français. Lorsque la reconversion est nécessaire, la puissance publique pourrait aider à la transition de sites industriels, de la production de papiers graphiques vers la production de papiers pour les emballages en papier-carton.

⇒ Réaliser des études comparatives des bilans environnementaux du papier et du numérique

L'ADEME dispose de toute l'expertise technique pour mener ces analyses de cycle de vie (ACV) et ainsi évaluer l'impact environnemental comparé de ces deux supports.

⁵ La Poste et Ecologic, «Pour une communication responsable – Analyse du cycle de vie de supports de communication papier et numérique»: <https://solutionsbtob.laposte.fr/mediapositiveimpact>.

4. TRANSFORMER les innovations en solutions industrielles

Notre diagnostic

Si la France se distingue par la grande qualité de sa recherche fondamentale, l'industrialisation des solutions représente un défi de taille pour de nombreuses entreprises. Une étude de l'Office Européen des Brevets publiée en octobre 2021⁶ classe ainsi la France au deuxième rang des pays européens dont les innovations et technologies ont fait l'objet d'un dépôt de brevets dans le domaine du recyclage des plastiques et bioplastiques, entre 2010 et 2019. Les auteurs du rapport estiment cependant que « la France (...) doit maintenant faire passer les technologies du laboratoire à l'industrie ». Selon un rapport de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil Général de l'Économie⁷, lorsque les start-ups européennes arrivent en phase d'industrialisation, elles ne bénéficient plus des aides publiques, du financement et de l'accompagnement nécessaires : il est crucial de ne pas négliger cette étape afin d'assurer la création de véritables start-ups industrielles.

Nos propositions

↳ Orienter les programmes de soutien à la recherche & développement vers des projets d'économie circulaire

Le Programme d'investissement d'avenir (PIA) est un levier puissant pour financer l'innovation. Il faut le mettre à profit pour accélérer l'économie circulaire et soutenir la R&D à tous les niveaux (écoconception, collecte, tri, réemploi, recyclage). En matière d'emballages plastiques, par exemple, pour favoriser le recyclage, la priorité doit être donnée au développement de résines plastiques recyclables (PE, PS, PP ou PET pour les emballages rigides; PE, PP pour les emballages souples). Il s'agit par ailleurs de créer des passerelles entre les dispositifs de soutien à l'innovation : le plan France Relance, France 2030, Green Tech Innovation, French Tech... autant de dispositifs de soutiens qui doivent être fusionnés. Enfin, innover en économie circulaire suppose une approche systémique et transversale. Il s'agit donc de combiner différents types d'innovations (industrielles, technologiques, sociales et environnementales).

↳ Soutenir les centres techniques industriels français

Ces structures disposent d'une expertise de haut niveau pour développer de nouveaux matériaux alternatifs, en particulier dans les domaines de la fibre de cellulose et des plastiques, et apporter aux entreprises françaises des solutions de pointe. Il faut mobiliser de nouveaux moyens au bénéfice des centres techniques industriels pour réaliser l'ambition portée par la France en matière d'économie circulaire.

↳ Inciter au développement des nouvelles technologies de recyclage, comme le recyclage chimique et la pyrolyse

Ces solutions doivent permettre de recycler une plus grande quantité d'emballages et d'obtenir une meilleure qualité de la matière recyclée, pour qu'elle puisse être intégrée dans la fabrication de nouveaux emballages, y compris ceux en contact avec les produits alimentaires. Des progrès sur la qualité de la matière sont nécessaires pour atteindre 100 % de plastique

recyclé en 2025. À l'échelle de la France, plusieurs dizaines de millions d'euros doivent être investis pour traiter l'ensemble des résines plastiques. La France compte d'ores et déjà des acteurs prometteurs comme la start-up Carbios ou l'entreprise IFP Energies Nouvelles, 1^{er} déposant de brevets français de recyclage chimique.

↳ Concevoir une politique de la donnée

La donnée est un levier de développement de l'économie circulaire. Il sera crucial d'élaborer des processus et solutions technologiques pour améliorer la traçabilité des emballages et papiers destinés à une nouvelle vie, de renforcer le suivi de la qualité de la matière recyclée et d'organiser une gestion de la donnée pertinente. Une bonne utilisation des données permettrait par exemple, de suivre le retour des emballages réemployés et ainsi de favoriser le réemploi.



Pour Citeo : la R&D et l'innovation, accélérateurs de la transition

L'innovation vise le partage des connaissances, la réflexion prospective et les investissements pour trouver des solutions circulaires. Ses programmes phares : les appels à projets en R&D et les Appels à Manifestation d'Intérêt qui soutiennent techniquement et financièrement des innovations en écoconception, réemploi, collecte et recyclage ; la veille et les rencontres de Citeo Prospective sur les grands enjeux matériaux et les nouvelles technologies ; et Circular Challenge Citeo pour accélérer le développement de solutions dédiées à l'économie circulaire : c'est 1 650 start-ups détectées dans 89 pays, plus de 120 millions d'euros de levées de fonds et plus de 700 emplois créés.

⁶ Office européen des Brevets, Patents for tomorrow's plastics, Global innovation trends in recycling, circular design and alternative sources, octobre 2021.

⁷ Inspection générale des finances, « Leviers de développement des startups industrielles en phase d'industrialisation », septembre 2021.

5. PERMETTRE aux Français de trier partout, même hors du foyer

Notre diagnostic

Progresser vers une économie circulaire implique de mobiliser tous les Français. Cela suppose de faciliter et simplifier leur geste de tri au quotidien. Car s'il est devenu le premier geste écocitoyen pratiqué, le tri des emballages pose encore question : 3 Français sur 4 continuent d'exprimer des doutes sur la bonne façon de trier leurs déchets. Ces doutes peuvent décourager une pratique pourtant reconnue comme positive : 86 % des répondants placent le tri et le recyclage en tête des leviers d'action efficaces pour l'environnement⁸.

Pour faire du geste de tri un réflexe et lever les doutes, Citeo déploie l'extension des consignes de tri partout en France. Aujourd'hui, plus d'1 Français sur 2 peut trier tous ses emballages sans exception. Dans les toutes prochaines années, 100 % seront concernés. Et ça marche : en moyenne, chaque année, 3 kg d'emballages supplémentaires par habitant sont recyclés.

Les citoyens font part de difficultés à comprendre les règles de tri lorsque celles-ci varient entre leur domicile et leur lieu de vacances par exemple. Harmoniser ces règles mais aussi les couleurs de bacs pour systématiser le geste de tri des emballages et des papiers sont des leviers clés de mobilisation des citoyens consommateurs.

Par ailleurs, trier est beaucoup plus difficile en-dehors de chez soi. De très nombreux lieux ne disposent pas de bacs de tri et n'offrent qu'une poubelle pour ordures ménagères, voire aucun équipement. Il est primordial de maintenir la continuité du geste de tri pour collecter tous ces emballages qui ne seront pas recyclés faute de bacs, et pour maintenir le réflexe tri quel que soit le lieu et le moment.



Nos propositions

⇒ Harmoniser les règles de tri et les couleurs de bacs

Afin que le geste soit le plus facile possible, les règles de tri doivent être harmonisées partout en France. L'adaptation des équipements de collecte sélective (signalétique, couleur, messages cohérents sur l'ensemble des points de contact) est absolument nécessaire pour que tous les citoyens puissent trier sans douter et ce, partout où ils vont.

⇒ Déployer le tri dans les zones où la consommation nomade est importante

C'est le cas tout particulièrement en ville. Afin que les citoyens ne soient pas contraints de déposer leurs emballages et papiers dans les poubelles d'ordures ménagères, il faut déployer des bacs de tri sur l'espace public dans les zones où la consommation est forte (zones touristiques, quartiers d'affaires, etc.).

⇒ Permettre le tri dans les lieux recevant du public

Il est important que les citoyens puissent pouvoir trier leurs déchets dans les lieux culturels et sportifs qu'ils fréquentent comme les cinémas, théâtres, stades ou gares par exemple. Citeo, via la plateforme **Quitri**, propose une solution gratuite de mise en relation d'acteurs et déploiement du tri dans les établissements recevant du public. Il est nécessaire de mobiliser ces établissements pour les inciter à se doter de bacs de tri.

⇒ Garantir le tri lors des grands événements internationaux

Les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 constituent une belle opportunité de montrer que le déploiement d'équipements de tri sur des événements de très grande ampleur est possible. Il est souhaitable d'impulser et soutenir le tri sur de tels événements, comme en 2021 à l'occasion du congrès mondial de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (IUCN) à Marseille, qui a notamment utilisé la plateforme **Quitri** de Citeo. Au-delà de la collecte hors foyer, d'autres enjeux sont importants pour ces événements internationaux, comme l'écoconception des produits et emballages ou le développement du réemploi là où c'est pertinent.



⇒ Assurer le tri au sein des entreprises

La loi AGEC renforce les obligations des entreprises et des sites recevant du public pour la mise en œuvre de dispositifs de tri sur leurs espaces. L'État doit accompagner les entreprises financièrement et opérationnellement dans ce déploiement qui permettra de recycler plus d'emballages et de papiers.

⇒ Rendre l'État exemplaire

L'État a un devoir d'exemplarité en matière de déploiement du tri. En tant que gestionnaire de lieux de consommation nomade comme en tant qu'organisateur d'événements, l'État se doit de montrer l'exemple en mettant en place ou en exigeant la mise en place du tri dans les lieux qu'il gère.



86 %

des répondants placent le tri et le recyclage en tête des leviers d'action efficaces pour l'environnement



Aujourd'hui, PLUS D'1 FRANÇAIS SUR 2 peut trier tous ses emballages sans exception

⁸ Observatoire de la consommation responsable, Citeo – L'ObSoCo 2020.

6. COCONSTRUIRE des solutions adaptées aux enjeux des territoires d'Outre-mer

Notre diagnostic

« Points chauds de la biodiversité mondiale »⁸, les Outre-mer sont des territoires cruciaux en matière de protection de l'environnement. Les élus locaux affichent ainsi leur volonté de prévenir les pollutions générées par des déchets abandonnés mais aussi de développer des filières économiques locales et d'accroître la résilience de leurs territoires. L'économie circulaire représente une opportunité face à tous ces défis. Citeo est convaincue que les Outre-mer peuvent être des exemples en la matière. La simple duplication du modèle hexagonal n'est pas adaptée aux spécificités des Outre-mer. Les politiques déployées ne peuvent pas davantage être identiques dans tous les territoires : il n'est pas pertinent de mettre en œuvre les mêmes mesures en Guadeloupe, en Guyane ou à La Réunion sans tenir compte de leurs particularités. Ces politiques doivent donc être adaptées à chaque territoire, en fonction de ses spécificités géographiques, économiques ou environnementales. Il faut s'appuyer sur les points forts de chacun. Le dialogue avec les acteurs locaux comme les collectivités, les entreprises ou les associations est dès lors essentiel afin de construire les solutions les plus pertinentes possibles.

Nos propositions

⇨ Donner la priorité à la valorisation locale

Il apparaît pertinent d'un point de vue environnemental comme économique et social d'utiliser la matière collectée sur place plutôt que de l'envoyer vers l'Hexagone ou des pays éloignés en Europe ou Asie du Sud-Est. L'extension des consignes de tri doit couvrir l'ensemble des départements d'Outre-mer afin de disposer de suffisamment de matière collectée. Cette ambition implique de déployer un dispositif de collecte sélective accessible et performant mais aussi des efforts de communication auprès des citoyens.

⇨ Généraliser la consigne pour recyclage

Les territoires ultra marins ne peuvent bénéficier d'infrastructures mutualisées de recyclage comme sur le territoire hexagonal. Afin de faire progresser les performances, développer l'économie circulaire et lutter efficacement contre les déchets abandonnés, la consigne pour le recyclage des bouteilles en PET et des canettes est adaptée pour ces territoires.

⇨ Autoriser la valorisation énergétique pour certains emballages et papiers

La valorisation énergétique à haut rendement pour une partie des emballages et papiers est positive lorsqu'elle contribue à remplacer du charbon ou du fioul importés. Les analyses de cycle de vie montrent que la valorisation énergétique des matériaux ayant un pouvoir calorifique intrinsèque significatif et n'ayant pas de débouchés à haute valeur ajoutée pour le recyclage, améliore le bilan environnemental. Elle est préférable à l'exportation lointaine de ces déchets. Pour certains flux d'emballages n'ayant pas de débouché en recyclage sur place, la valorisation énergétique peut dès lors être exceptionnellement envisagée. Des projets de valorisation énergétique performante émergent d'ailleurs dans la quasi-totalité des territoires : des projets de Combustibles Solides de Récupération (CSR) sont par exemple inscrits dans les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion.

⇨ Créer des filières de valorisation dans le bassin régional des territoires

Pour les flux restants, la France doit encourager la coopération à l'échelle des bassins océaniques afin de créer des filières pérennes et économiquement viables. À l'échelle des Antilles et de la Guyane par exemple (en lien avec le Suriname et le Brésil pour le cas de la Guyane), des flux pourraient par exemple être massifiés.



Des territoires sur le chemin de l'économie circulaire

La plupart des collectivités locales d'Outre-mer ont démarré la collecte sélective des emballages et des papiers en 2010. Citeo accompagne les collectivités locales de Guadeloupe, de Martinique, de Saint-Martin, de Guyane, de la Réunion et de Saint-Pierre et Miquelon. Sur une partie du territoire de la Guyane et à Mayotte, Citeo assure en direct la collecte sélective. Depuis 2010, le recyclage a progressé de plus de 60 % en Outre-mer. C'est un pas significatif. Mais les performances restent globalement faibles et très inégales entre les territoires. Les Outre-mer doivent pouvoir atteindre les objectifs nationaux et européens en termes d'économie circulaire. Ils sont de surcroît des « hotspots » écologiques qu'il faut protéger des pollutions générées par les déchets abandonnés. En lien avec les collectivités mais aussi les acteurs économiques et les associations, Citeo construit des Programmes d'Actions Territorialisés (PAT) : ils permettent d'élaborer des projets spécifiques pour chacun des territoires ultramarins avec des solutions adaptées et de faire progresser les performances de collecte et valorisation.

⁸ Selon le concept de Norman Myers de l'Université d'Oxford, un point chaud de biodiversité, ou zone critique de biodiversité, est une zone biogéographique, terrestre ou marine, possédant une grande richesse de biodiversité particulièrement menacée par l'activité humaine.

7. ÉDUCUER à l'écocitoyenneté et l'économie circulaire



Notre diagnostic

Eveiller les consciences aux enjeux environnementaux et former des écocitoyens, dès le plus jeune âge, est un prérequis pour une société responsable. Chaque année, Citeo sensibilise 1,5 million d'enfants en milieu scolaire et périscolaire grâce aux partenariats avec des associations d'éducation à l'environnement et aux programmes mis gratuitement à disposition des relais pédagogiques (parents, enseignants, animateurs...). Il s'agit aujourd'hui de développer largement l'éducation au développement durable (EDD) à destination de tous les publics et tout au long du parcours d'apprentissage.

Appelant à inscrire la transition écologique au cœur des formations de l'enseignement supérieur, le manifeste étudiant pour un réveil écologique a recueilli 33 000 signatures d'étudiants en 2018. 69 % des étudiants ne suivant pas une formation liée à l'environnement entendent très peu, voire pas du tout, parler de ces enjeux, alors qu'ils souhaitent y être davantage formés¹⁰. Par ailleurs, selon une étude de Federec¹¹, le développement de l'économie circulaire impliquera la création d'environ 8 000 emplois d'ici à 2030, et la France fait déjà face à une pénurie de compétences en Responsabilité Sociétale des Entreprises¹². De nouveaux savoir-faire seront nécessaires : maintenance, électromécanique et informatique pour la robotisation des centres de tri ; ingénierie des matériaux, recherche ou conseil pour l'écoconception. Il devient urgent de créer des formations spécialisées pour répondre à ces besoins spécifiques.



Nos propositions

⇒ Instaurer un Brevet Environnement

Construit sur le modèle du Brevet Informatique et Internet (B2i), ce Brevet Environnement délivré aux lycéens attesterait de leurs connaissances des enjeux environnementaux, de l'école l'élémentaire au lycée. Il s'appuierait sur plusieurs cours et activités, répartis tout au long du parcours scolaire pour permettre aux élèves de comprendre le contexte dans lequel ils évoluent et leur donner les moyens d'agir : des sensibilisations aux écocitoyens, comme le tri des déchets, pourraient être effectuées en primaire, quand des focus sur l'économie circulaire seraient réalisés au lycée. Cette offre comporterait des cours théoriques mais également des ateliers ludiques, des actions citoyennes (ramassage de déchets abandonnés au sein d'espaces naturels par exemple) et des visites de sites industriels liés au réemploi ou au recyclage. Pour qu'un tel brevet soit pertinent, cela nécessite cependant des moyens et des ressources dédiés. Par ailleurs, la formation continue des enseignants du primaire comme du secondaire doit être renforcée sur les questions environnementales pour qu'ils puissent enseigner ces sujets complexes.

⇒ Inscrire la transition écologique au cœur de toutes les formations de l'enseignement supérieur

Les enjeux environnementaux concernent toutes les formations et ne peuvent pas être limités à certains cursus. Il est donc vital que tous les étudiants puissent les maîtriser pour les prendre en compte dans leurs futures professions. Ces enjeux doivent figurer au cœur des maquettes pédagogiques. Par exemple, en école d'ingénieur il doit être impossible de suivre son cursus sans entendre parler d'écoconception ou de protection des ressources naturelles. Tout comme il doit être impossible d'être diplômé en marketing stratégique sans connaître les principales notions environnementales comme l'analyse de cycle de vie. Ces enjeux doivent par ailleurs être abordés de manière systémique (climat, biodiversité, protection des ressources naturelles).

⇒ Créer des formations spécialisées 100 % tournées vers l'économie circulaire

Parallèlement à l'essor de l'économie circulaire, les besoins en compétences s'accroissent, se diversifient et les formations spécialisées manquent. En formation initiale comme continue, elles concerneraient l'ensemble des parcours : CAP, Bac Pro, BTS, DUT, licence Pro, Master 1 & 2 spécialisés. Pour ne prendre que quelques exemples, les acteurs de l'économie circulaire auront de plus en plus besoin d'experts en reporting extra-financier, réglementation environnementale, communication responsable ou de chimistes spécialisés en formulation de polymères recyclés (qui est totalement différente de la formulation de polymères vierges), principalement enseignée dans les formations de chimie.

⇒ Ajouter l'économie circulaire aux formations des écoles d'État

Les élèves des écoles d'État (Polytechnique, l'Institut national du service public (INSP) - qui remplace l'Ena -, le Corps des Mines, etc.) ou les élèves-magistrats de l'École Nationale de la Magistrature (ENM) sont amenés à définir et conduire les politiques publiques ou à juger des affaires en matière de droit de l'environnement. Il est essentiel que ces élèves soient formés de manière globale, transversale et complète à ces enjeux durant leur cursus.



8 000 emplois
seraient créés grâce
au développement
de l'économie circulaire

¹⁰ REFEDD, « Les étudiants face aux enjeux environnementaux », septembre 2020.

¹¹ Laperche Dorothee, « 8 000 postes pourraient être créés dans le secteur des déchets d'ici à 2030 », Actu-Environnement, 8 octobre 2021.

¹² Ioana Doklean, « Pénurie de compétences en RSE : « Le marché restera tendu les cinq prochaines années » (Caroline Renoux, Birdeo) », 11 octobre 2021.

8. LUTTER contre les pollutions et la délinquance environnementale

Notre diagnostic sur les déchets abandonnés

Qu'ils se retrouvent dans la nature par négligence, incivilité ou sous l'effet du vent, les déchets abandonnés représentent moins de 3 % des 7 millions de tonnes d'emballages et de papiers mis sur le marché en France chaque année, selon Citeo. Ce chiffre n'en demeure pas moins intolérable : quel que soit le matériau qui le compose, un emballage ne doit pas être abandonné dans la nature car les conséquences sur la biodiversité sont graves. Depuis 30 ans, Citeo a développé la collecte des emballages partout en France pour que les citoyens puissent les trier. Elle les sensibilise également aux gestes civiques et responsables comme celui de ne pas jeter leurs emballages mais de les garder jusqu'au moment où ils pourront les trier. Car en matière de pollution, Citeo est convaincue qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Autrement dit, mener en priorité une politique de sensibilisation et de prévention active auprès des citoyens.

Nos propositions pour prévenir l'abandon des déchets

⇒ Lancer une étude de référence pour connaître l'ampleur de cette pollution et mieux la contrôler

Il est difficile de traiter un mal sans le connaître. Aujourd'hui, il existe peu de données fiables ou exploitables sur la quantité, la nature et l'origine des déchets abandonnés. Une étude de référence est nécessaire pour définir les actions préventives et curatives les plus pertinentes. Cette étude pourrait être complétée par un suivi systématique et régulier du bon état écologique des villes et des cours d'eau, en surveillant notamment les pollutions liées aux déchets abandonnés. Comme pour la pollution de l'air ou celle du milieu marin, ces contrôles pourraient être réalisés par des associations ou des acteurs techniques rémunérés par l'État.

⇒ Agir sur la prévention : éduquer et agir sur l'écoconception

Éduquer et sensibiliser les citoyens pour prévenir les incivilités est essentiel pour lutter contre les déchets abandonnés : il faut mieux les informer sur les conséquences des comportements inciviques et les pollutions qu'ils provoquent. Les entreprises ont également un rôle à jouer. Il est souhaitable d'encourager des mesures d'écoconception qui viendront éviter la multiplication des petites unités et des actions de communication qui inciteront le consommateur à faire les bons gestes.

⇒ Renforcer la réglementation sur les fuites de déchets dans la chaîne logistique

Il faut réduire les pertes de déchets, comme les granulés plastiques, au cours du cycle de production, conditionnement et logistique. Par le biais d'obligations de moyens, la réglementation doit être renforcée pour éviter les envols ou exiger le nettoyage des sites où des accidents se seraient produits.

⇒ Encourager la coopération de tous les acteurs locaux

Pour limiter les pollutions liées aux déchets abandonnés, il serait utile de favoriser la coopération entre les acteurs au niveau local en les incitant à mettre en œuvre un plan de lutte contre les déchets abandonnés. Cette coopération pourrait concerner les collectivités locales de plus de 25 000 habitants et/ou situées sur un espace naturel sensible.



Nos propositions pour sanctionner les comportements inciviques

⇒ Rendre les sanctions plus efficaces

La loi AGEC a permis aux collectivités de se doter de nouveaux outils pour mieux lutter contre la mauvaise gestion des déchets et a notamment relevé le niveau des contraventions en matière d'abandon d'un déchet à 135 euros d'amende (contraventions de 4^e classe).

Inscrire la sanction dans les textes ne fait pas tout. Une sanction n'est dissuasive que si elle est connue des citoyens d'une part et si elle est effective d'autre part. Or, les citoyens savent qu'ils ne seront que très rarement verbalisés pour l'abandon d'un déchet sur la voie publique¹³. Les élus locaux soulignent par ailleurs que le montant des amendes pour le rejet d'un déchet n'est pas assez dissuasif et ne répond pas à la diversité des contextes locaux. Il s'agit dès lors de laisser les collectivités s'adapter aux spécificités locales.

Pour renforcer l'effectivité de la sanction, il est nécessaire d'assouplir la procédure et de faire confiance aux élus locaux. Le montant serait alors fixé par la collectivité locale, qui en recevrait le produit. La commune pourrait ainsi prévoir des majorations d'amendes si le contexte local le nécessite : lorsque la commune est située sur le littoral, qu'elle est touristique ou qu'un fleuve la traverse, par exemple.

⇒ Assortir les amendes d'obligation de ramassage des déchets

Citeo propose d'associer à la sanction financière une action citoyenne : par exemple, les citoyens sanctionnés pourraient être contraints de participer à une demi-journée de ramassage des déchets en milieu naturel ou sur la voie publique.

¹³Terra Nova, L'analyse de Jean-Louis Missika - #SaccageParis: peut-on aller au-delà de l'indignation? 21 avril 2021.



Notre diagnostic sur les exportations illégales des déchets

En 2016, quatre fois plus de déchets ont été échangés par-delà les frontières qu'en 1992, pour une valeur d'environ 100 milliards d'euros. Le commerce international des déchets a considérablement augmenté et les déchets transférés à l'international sont susceptibles de présenter un danger pour la santé humaine et l'environnement, en particulier lorsqu'ils ne sont pas contrôlés et gérés correctement. En 2011, la part du trafic illicite dans l'ensemble des transferts de déchets au sein de l'Union européenne s'élevait approximativement à 20 %. Il s'agit principalement des déchets plastiques et des déchets d'équipements électriques et électroniques¹⁴. En raison du faible risque de poursuites et du montant peu élevé des amendes, l'élimination illégale des déchets est liée à la criminalité organisée ainsi qu'au blanchiment d'argent et constitue l'un des marchés illégaux les plus rentables au monde. Elle fait jeu égal avec la traite des êtres humains, le trafic de drogue et le commerce illicite d'armes à feu.

Dans ce contexte et dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne a annoncé son intention de revoir la réglementation européenne relative aux transferts de déchets et aux exportations illégales. L'objectif ? Encourager la réutilisation et le recyclage des déchets au sein même de l'Union européenne pour soutenir la transition vers l'économie circulaire. La Commission souhaite également lutter contre les transferts illicites et réduire les exportations de déchets. Citeo soutient pleinement le double objectif de cette révision, qui doit appliquer ce principe : l'Union européenne doit assumer la responsabilité des déchets qu'elle génère.

20%

C'est la part du trafic illicite dans l'ensemble des transferts de déchets au sein de l'Union européenne en 2011

Nos propositions

⇒ Interdire les exportations de déchets plastiques hors de l'Union européenne

Le traitement de déchets plastiques sans les installations adéquates a des conséquences néfastes sur l'environnement et la santé des agents. C'est pourquoi, en accord avec les conventions internationales et notamment la Convention de Bâle récemment révisée pour contrôler plus encore l'export de déchets, la France doit porter au niveau européen l'interdiction d'exporter les déchets plastiques en dehors des frontières de l'Union européenne. De telles mesures doivent nécessairement être accompagnées de politiques publiques incitant au développement de capacités de recyclage sur le territoire européen. Une révision du Règlement Européen de Transfert des déchets est en cours : c'est une opportunité pour la France de porter une position volontariste et ambitieuse.

⇒ Créer une liste d'outils d'investigation harmonisée au niveau européen

Citeo soutient par ailleurs cette proposition de la Commission européenne formulée dans le cadre de la révision de la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal, destinée à renforcer la coopération transfrontalière. Il faut pouvoir améliorer l'ensemble des étapes concernant les crimes contre l'environnement : détection, enquête, poursuite et sanction. Il faut également mettre en place dans chaque État membre de l'Union européenne un point de contact pour les crimes contre l'environnement afin de favoriser la coopération entre enquêteurs et services de justice européens.

⇒ Renforcer les effectifs de police de l'environnement, de justice environnementale et des douanes

Les agents publics chargés de ces missions ont besoin de renforts face à l'augmentation et la complexification des trafics illicites. Concernant les douanes, les effectifs contrôlent davantage les importations par crainte de présence d'armes à feu ou de stupéfiants que les exportations, ce qui est compréhensible. Les envois illégaux de déchets sont cependant plus difficiles à détecter de ce fait : il faut renforcer les effectifs chargés du contrôle des exportations de la France.

⇒ Créer un Défenseur de l'environnement sur le modèle du Défenseur des droits

Cette autorité indépendante pourrait exercer des fonctions de médiation entre l'État, les collectivités et les citoyens pour permettre à ceux-ci d'exprimer leurs difficultés et demandes, et éviter les contentieux. Pour le Défenseur des Droits, 80 % des saisines sont résolues au travers des médiations¹⁵. Le Défenseur de l'environnement pourrait rassembler plusieurs institutions existantes, comme la Commission Nationale du Débat Public ou le Médiateur de l'Énergie.



Un recyclage des emballages hors de nos frontières minoritaire, encadré et contrôlé

Sur les 3,7 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclés en 2020, 83,6 % l'ont été en France, 15,5 % en Europe et moins de 1 % (0,9 %) ailleurs dans le monde. Depuis le lancement de la collecte sélective des emballages ménagers en 1992, la France a privilégié des installations de recyclage de proximité, sur son territoire et chez ses voisins européens pour développer l'économie circulaire au sein de l'Union. En tant qu'entreprise en charge de la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs d'emballages ménagers, Citeo exerce des contrôles portant sur la traçabilité des déchets d'emballages ménagers exportés (c'est-à-dire toutes les étapes de leur parcours, du centre de tri à l'usine de recyclage) et sur les conditions de leur recyclage (pour les tonnes recyclées en Europe et en dehors de l'Union européenne). Citeo soutient par ailleurs le développement du recyclage et la création de débouchés en France.

¹⁴ Cour des comptes européenne, « Les mesures prises par l'UE pour lutter contre le problème des déchets plastiques », Union européenne, 2020.

¹⁵ Muschotti Cécile et Dumoulin Virginie, « Création d'un défenseur de l'environnement et des générations futures », Rapport parlementaire en mission, 16 juillet 2021.

9. PERFECTIONNER le cadre européen et national



Nos propositions au niveau européen

⇒ Intégrer les matières vierges au sein du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)¹⁶

Les émissions de carbone liées aux importations de l'Union européenne demeurent un problème majeur. Au cœur des propositions législatives du paquet « Fit For 55 » présenté par la Commission européenne en juillet 2021, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) permettra à l'Union de lutter contre les fuites de carbone. Citeo soutient vivement ce mécanisme qui permettra de lutter contre les pratiques de certains producteurs de matière vierge qui délocalisent leurs activités dans des régions du monde soumises à des règles environnementales moins coercitives. Citeo recommande d'appliquer le MACF à l'ensemble des matières premières y compris le plastique, le verre ou le papier : cela permettra de renforcer le marché européen du recyclage et de soutenir un niveau de compétitivité équivalent entre les produits qui incorporent des matières recyclées et ceux qui proviennent de matières vierges.

La ressource propre corrélée aux emballages plastiques non recyclés, actée dans le cadre du plan de relance européen, doit par ailleurs être un réel levier pour l'économie circulaire. À l'échelle des États membres, cette mesure doit porter directement sur les matières vierges pour dissuader de les acheter hors de l'Union européenne, tout en favorisant l'achat de matières recyclées : cette mesure permet de conjuguer préservation de l'environnement et résilience industrielle.

⇒ Développer une taxonomie verte et circulaire

La finance est un levier essentiel pour atteindre les objectifs ambitieux de protection de l'environnement. Dans cette perspective, le système de classification des activités économiques durables, tel que prévu par la taxonomie européenne, devrait prendre en compte la hiérarchie des modes de traitement des déchets, la collecte sélective, la réduction du suremballage et la réflexion sur le bon équilibre entre la réduction des emballages et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En lien avec l'initiative de la Commission européenne pour une gouvernance durable d'entreprise, il est nécessaire d'améliorer le cadre réglementaire européen pour privilégier la création de valeur durable à long terme aux bénéfices à court terme : il serait utile d'inclure l'impact environnemental des industries dans le processus comptable.

Notre diagnostic

La transition vers l'économie circulaire a récemment fait l'objet de deux lois en France. Si le cadre juridique semble désormais achevé et suffisant, il est important de faire évoluer le cadre européen et fiscal afin d'inciter l'ensemble des acteurs économiques à prendre en compte les enjeux climatiques, de biodiversité et de protection des ressources.



Nos propositions au niveau national

Contrairement aux services de gestion de l'eau, de l'électricité ou du gaz, le service de gestion des déchets est facturé, pour la grande majorité des Français, sans tenir compte de leur niveau d'utilisation du service, ni de leur pratique du tri. Avec la tarification incitative, une part variable est introduite, calculée en fonction de la quantité d'ordures ménagères produites. En instaurant un lien direct entre l'utilisation du service et la facturation, la tarification incitative encourage les habitants à réduire à la source leur production d'ordures ménagères et à trier leurs emballages. Dans les territoires où elle est en place, la tarification incitative permet d'obtenir en moyenne une hausse de plus de 30 % de collecte sélective des emballages¹⁷ et des papiers, et une baisse de 20 % à 50 % des ordures.

Si la tarification incitative constitue un outil complémentaire à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de réduction des déchets, son développement est aujourd'hui retardé avec seulement 8 millions d'habitants concernés par une mise en œuvre effective ou en cours, alors même que la loi prévoyait un objectif de 15 millions d'habitants en 2020 puis 25 millions en 2025. Il faut accélérer.

⇒ Lever les freins au déploiement de la tarification incitative

• **Donner la possibilité de mettre en œuvre la tarification incitative sur une partie seulement d'un territoire donné.** Ceci éviterait les difficultés techniques rencontrées par les collectivités locales qui ont des territoires très différents : les collectivités pourraient ainsi déployer la tarification incitative sur la partie de leur territoire en milieu périurbain et rural, et ne pas être obligées de le faire en milieu urbain où le déploiement est plus complexe.

• **Instaurer une tarification sociale au sein de la tarification incitative.** Comme pour l'ensemble de la transition écologique, la fiscalité des déchets doit intégrer les principes de justice sociale. Si la tarification incitative est un atout environnemental, elle peut susciter des craintes parmi les ménages les plus modestes. À l'image des dispositifs existants dans le secteur de l'eau, l'État pourrait autoriser une tarification sociale du service public de gestion des déchets. Cela pourrait notamment se traduire par l'instauration d'un tarif progressif modulé selon des critères sociaux.

⇒ Flécher le produit de la TGAP vers des dépenses écologiques

Les collectivités territoriales et syndicats de collecte ou traitement des déchets vont faire face à une augmentation significative de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les déchets par tonne enfouie ou incinérée d'ici 2025. Si le principe de cette augmentation est légitime afin de réduire le recours à la mise en décharge¹⁸, l'affectation de recettes de la TGAP au budget général de l'État, sans fléchage vers des dépenses spécifiquement écologiques, n'est pas optimale.

Si le principe de non-affectation des finances publiques empêche en

théorie ce fléchage, de plus en plus de voix remettent en cause cette règle pour soutenir la transition écologique.

Citeo soutient l'affectation du produit de la TGAP vers des dépenses en faveur de la transition écologique. Ces fonds pourraient être utilisés afin de soutenir les investissements, notamment des collectivités territoriales, dans le traitement des déchets ainsi que dans leur collecte, particulièrement des biodéchets qui sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

⇒ Inciter à l'investissement via le dispositif de suramortissement

Le suramortissement est une déduction fiscale supplémentaire de l'amortissement ordinaire prévu pour encourager, grâce à un avantage fiscal, les entreprises à investir dans de nouveaux biens ou machines. Le suramortissement, qui permet une déduction pouvant aller jusqu'à 40 % du prix de revient du bien, est un levier de modernisation, de réindustrialisation et de relocalisation des activités en France. Le dispositif pourrait ainsi être étendu à des biens soutenant la compétitivité et la circularité des matériaux : modifications de lignes industrielles, nouvelles lignes de recyclage, rénovation de machines, etc.

⇒ Mobiliser le levier de la commande publique en faveur de l'économie circulaire

La commande publique représente 110 milliards d'euros chaque année, soit 10 % du PIB national. Elle concerne près de 130 000 acteurs publics et privés, soumis aux normes applicables. À ce titre, il est nécessaire d'appliquer les obligations prévues par les lois AGEC et Climat et résilience : l'État, les collectivités territoriales et les administrations de santé peuvent accélérer considérablement la transition de la France vers l'économie circulaire. Ce nouveau cadre législatif suppose néanmoins de former les agents dédiés aux achats et de revoir leur formation initiale.



¹⁶ Mécanisme qui prévoit pour les biens importés dans l'Union européenne, une tarification du carbone équivalente à celle s'appliquant à la production de ces mêmes biens sur le territoire de l'Union.

¹⁷ Plastique, papier-carton et métal.

¹⁸ L'élimination des déchets est au dernier rang de la hiérarchie de traitement des déchets instaurée par l'article L541-1 du code de l'environnement en transposition du droit de l'Union européenne.

10. PROMOUVOIR le principe de Responsabilité Élargie du Producteur à l'international



Notre diagnostic

La pollution plastique n'est pas un problème national ou européen mais bien mondial : selon une étude allemande, dix fleuves seraient responsables de 88 à 95 % du déversement mondial de déchets plastiques dans les océans. Sur ces dix fleuves, huit se situent en Asie quand les deux autres se situent en Afrique¹⁹. Agir seulement en France ou en Europe serait donc vain. L'ampleur du phénomène requiert un changement d'échelle : une action internationale est nécessaire pour que la lutte contre la pollution plastique puisse déboucher sur des résultats concrets.

Nos propositions

⇒ Intégrer le modèle de la REP comme outil de lutte contre la pollution plastique dans le monde

Le Pérou et le Rwanda ont proposé un projet de résolution à l'assemblée des Nations Unies pour l'Environnement pour un accord global contre la pollution plastique qui soit juridiquement contraignant. La REP, outil éprouvé en France comme en Europe, doit figurer parmi les solutions au sein de ce projet. La France et l'Allemagne ont créé les premières filières REP à l'échelle du monde : ces deux pays auraient donc toute la légitimité pour défendre cette proposition à l'échelle internationale. Les filières REP ont depuis été étendues au-delà des seules filières dédiées aux emballages et à de nombreux autres pays. Cet outil pourrait être utilement mobilisé pour lutter contre la pollution plastique et ainsi réduire le déversement de déchets dans les fleuves puis dans les océans, car il permet de mettre en place et de financer une fin de vie responsable des déchets. Pour être efficace, la création de filières REP doit cependant être accompagnée d'autres outils :



Des politiques publiques volontaristes créant des infrastructures de collecte et de gestion des déchets



Un cadre légal et fiscal avec des interdictions effectivement sanctionnées



Une mobilisation des entreprises, collectivités et des citoyens.

La France s'est positionnée comme un acteur central de la lutte contre le changement climatique, en portant des initiatives et des messages forts auprès de la communauté internationale, comme en témoigne la signature de l'Accord de Paris en 2015. En accueillant le congrès mondial de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) en 2021, la France a également fait preuve d'une réelle ambition afin de lutter contre l'effondrement de la biodiversité. La France a tout intérêt à faire preuve de la même ambition face à la pollution plastique qui représente une menace croissante pour les écosystèmes mondiaux.

⇒ Mobiliser l'aide au développement pour assurer la collecte et la valorisation des déchets

L'aide au développement doit permettre la création et le fonctionnement d'infrastructures de gestion des déchets. Les pays les plus développés doivent partager ressources financières, compétences techniques et savoir-faire aux pays en développement. Une coopération européenne avec les pays riverains de la Méditerranée pourrait notamment être envisagée. Au-delà des outils de collecte et de gestion des déchets, il est nécessaire de développer des infrastructures de réemploi ou de recyclage pour préserver les ressources naturelles.

⇒ Porter une réelle harmonisation européenne

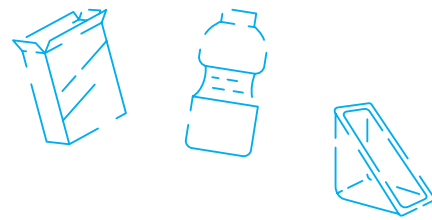
Il est nécessaire d'harmoniser les normes et définitions au niveau européen pour préserver le marché intérieur en matière d'économie circulaire. À cet égard, il importe de déterminer une définition commune de la recyclabilité afin d'éviter les fragmentations entre les différents États membres. De la même manière, sur le sujet du recyclage chimique et du « mass balance », une norme est par exemple nécessaire pour servir de cadre de référence. Afin de faciliter la libre circulation des marchandises pour les industriels et de simplifier l'information transmise aux consommateurs, il serait par ailleurs opportun d'harmoniser les règles de tri au niveau européen.



¹⁹ Schmidt C, Krauth T, Wagner S. « Export of Plastic Debris by Rivers into the Sea », Environ Sci Technol, 7 novembre 2017.

Tri et recyclage - Chiffres clés 2020

Emballages ménagers



Geste de tri

51,5 KG d'emballages triés par habitant et par an en moyenne dont: **18,2 KG** d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique et **33,3 KG** d'emballages en verre

89 % des Français trient les emballages, dont **51 %** systématiquement

35 M de Français peuvent trier tous leurs emballages et papiers grâce à la simplification du geste de tri (au 1^{er} janvier 2021)

Objectif: **100 %** des Français dans les toutes prochaines années.



Performances de recyclage

68 % de taux de recyclage soit **3,7 M** de tonnes d'emballages ménagers recyclés

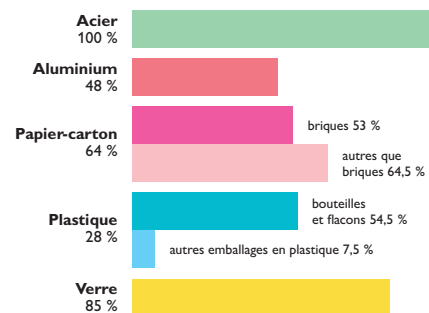


Bénéfices environnementaux

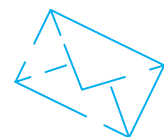
1,6 M de tonnes de CO₂ évitées grâce au recyclage des emballages soit l'équivalent de **800 000** voitures en moins sur les routes



Taux de recyclage par matériau (en %)



Papiers graphiques



Geste de tri

18 KG de papiers triés par habitant et par an en moyenne

87 % des Français trient les papiers, **41 %** systématiquement



Performances de recyclage

60,5 %** de taux de recyclage soit **1,2 M** de tonnes de papiers recyclés



Bénéfices environnementaux

22 MD de litres d'eau économisés grâce au recyclage des papiers soit l'équivalent de **7 600** piscines olympiques



Les SUCCÈS de l'économie circulaire

Quelques exemples parmi les nombreuses actions dans nos territoires



GUADELOUPE
DÉCHETS ABANDONNÉS
Clean my island



GUYANE
CENTRE DE TRI
Communauté de communes de l'Ouest guyanais



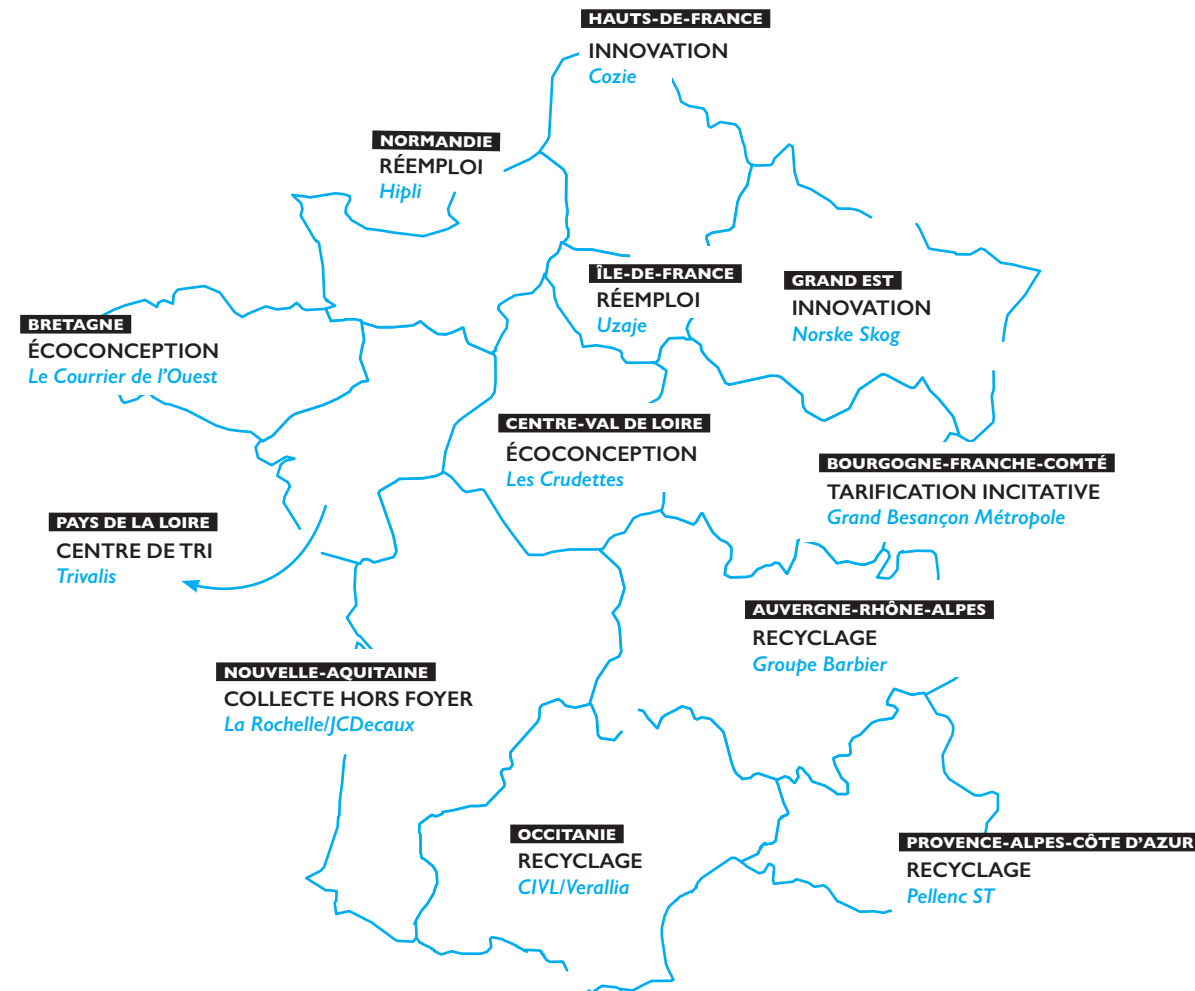
MARTINIQUE
RÉEMPLOI/ RECYCLAGE
EIT972



LA RÉUNION
RÉEMPLOI
Brasseries de Bourbon



MAYOTTE
COLLECTE
LVD Environnement



CORSE
MOBILISATION/
COLLECTE HORS FOYER
Syndicat de valorisation des déchets de la Corse / Université de Corse

* Observatoires du geste de tri des emballages et des papiers – 2019 – Ipsos.

** Calculé sur la base du gisement total des papiers mis en marché, collecté par le Service public de prévention et de gestion des déchets.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

RECYCLAGE - *Groupe Barbier*

Le groupe Barbier, leader dans la fabrication de films en polyéthylène destinés à l'agriculture, l'industrie et le commerce, a mis au point la gamme Recyclast@50. Les produits de cette gamme (films et gaines rétractables, films pieds et toits de palette) garantissent un taux d'incorporation de 50 % de matière première recyclée post consommation.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

TARIFICATION INCITATIVE

Grand Besançon Métropole

Pour développer la tarification incitative, un mobilier spécifique mis au point en collaboration avec les bâtiments de France et l'entreprise française Astech, a été installé dans les rues de Besançon. Il a permis de diviser par deux la quantité moyenne d'ordures ménagères par habitant.



CORSE

MOBILISATION/COLLECTE HORS FOYER

Syndicat de valorisation des déchets de la Corse / Université de Corse

Comment faire trier les étudiants de l'Université de Corse? Le Syvadec met en place 3 actions clés:

1. Installer des équipements de tri harmonisés à l'extérieur des campus pour tous types de déchets (emballages, papiers, biodéchets, ordures).
2. Mettre en place une communication adaptée sur les règles de tri.
3. Proposer un programme pédagogique pluriannuel autour de l'économie circulaire, pour mobiliser dans la durée les étudiants et le personnel de l'Université.



BRETAGNE

ÉCOCONCEPTION

Le Courrier de l'Ouest

L'usine Ouest-France de Rennes s'est dotée d'une machine de routage qui permet d'emballer les journaux dans du papier! Cette innovation permet au groupe de s'affranchir du film en plastique historique pour ses publications comme le Courrier de l'Ouest.



CENTRE-VAL DE LOIRE

ÉCOCONCEPTION

Les Crudettes

Pour une de leurs gammes de salade, les Crudettes lance le premier sac composé à 95 % de papier. Ce nouvel emballage est recyclable dans la filière des papiers, tout en maintenant un niveau de conservation similaire au sachet plastique.



GRAND EST

INNOVATION - *Norske Skog*

La papeterie Norske Skog Golbey prévoit de convertir une de ses deux machines papiers pour produire 550 000 tonnes de papier-carton 100 % recyclé à partir de 2023. Pour cela, le groupe norvégien a annoncé un investissement de 250 millions d'euros.



GUYANE

CENTRE DE TRI

Communauté de communes de l'Ouest guyanais

Une plateforme d'affinage des emballages ménagers a été inaugurée en 2021 à Saint-Laurent du Maroni. Elle permet de trier les emballages en verre et en métal, et les bouteilles et flacons en plastique.



GUADELOUPE

DÉCHETS ABANDONNÉS - *Clean my island*

Clean my island est une association fondée en 2019, très populaire en Guadeloupe. Elle organise principalement des opérations de ramassage de déchets abandonnés et de sensibilisation au travers d'ateliers en milieu scolaire.



HAUTS-DE-FRANCE

INNOVATION - *Cozie*

Cozie propose des cosmétiques biologiques et zéro déchet, via un système de flacons consignés et de vrac. Une fois le produit consommé, le client rapporte son flacon sur le point de vente pour qu'il soit lavé et réemployé.





ÎLE-DE-FRANCE

RÉEMPLOI - Uzaje

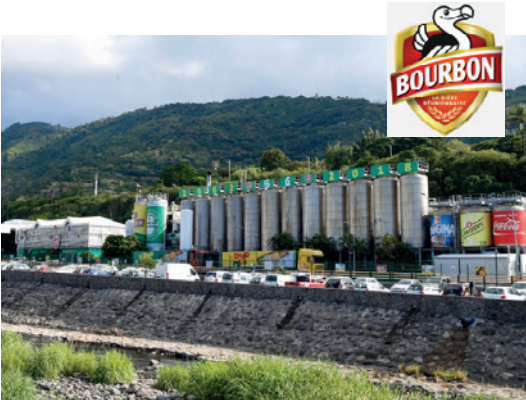
La start-up Uzaje souhaite limiter l'utilisation d'emballages à usage unique en développant des solutions industrielles de réemploi. L'ambition? Déployer à grande échelle une alternative écologique et viable économiquement aux contenants à usage unique.



LA RÉUNION

RÉEMPLOI - Brasseries de Bourbon

Cette brasserie réunionnaise a mis au point un dispositif qui permet chaque année le réemploi de 40 millions de bouteilles en verre. À La Réunion, l'entreprise est accompagnée par des sociétés spécialisées dans la collecte.



MARTINIQUE

RÉEMPLOI/RECYCLAGE - EIT972

L'association Entreprises et Environnement, en partenariat avec l'ADEME, porte la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale en Martinique depuis 2 ans. Elle propose à un réseau d'entreprises d'échanger des services et des ressources pour favoriser l'économie circulaire: valorisation de palettes usagées pour faire du mobilier, mutualisation d'équipements de transport ou de stockage, collecte de biodéchets pour l'alimentation du bétail ou encore recyclage de film plastique en sacs poubelles.



MAYOTTE

COLLECTE - LVD Environnement

Dans le cadre de l'AMI Collecte Innovante et Solidaire, en partenariat avec l'ADEME et Citeo, l'association LVD Environnement propose des solutions de collecte de déchets dans les doukas (petites supérettes) dont certaines sont rattachées à Carrefour. Lancé en juin 2021, ce projet propose une gratification aux habitants, pour chaque bouteille et flacon en plastique collecté.



NOUVELLE-AQUITAINE

COLLECTE - La Rochelle/JCDecaux

La Ville de La Rochelle a accueilli pendant 6 mois dans ses rues des Points Urbains de Récupération: des mobiliers de tri innovants pour la consommation nomade. Cette expérimentation permettra de mesurer les quantités d'emballages et de papiers triés, la qualité du tri et les comportements des usagers.



OCCITANIE

RECYCLAGE - CIVL/Verallia

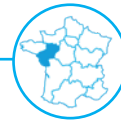
En Occitanie, le conseil interprofessionnel des vins AOC du Languedoc (CIVL) et Verallia, l'un des principaux fournisseurs français d'emballages en verre, ont développé la « Languedoc Ecova », une bouteille écoconçue. Le développement de bouteilles écoconçues par Verallia a permis d'éviter l'émission d'environ 10 000 tonnes de CO₂ en 2017.



NORMANDIE

RÉEMPLOI - Hipli

Grand Prix Innovation du Circular Challenge 2020. Cette start-up a mis au point un colis destiné au e-commerce, imaginé pour être réutilisé 100 fois avec une logistique clé en main; plus qu'un emballage, il s'agit d'un service à part entière.



PAYS DE LA LOIRE

CENTRE DE TRI - Trivalis

Inauguré en 2016, « VENDÉE TRI » le centre de tri du syndicat Trivalis a permis à la Vendée de déployer l'extension des consignes de tri, et de faire de ce territoire un pionnier de l'économie circulaire.



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RECYCLAGE - Pellenc ST

Pellenc ST situé à Pertuis conçoit, produit et commercialise des équipements de tri intelligents et connectés pour le traitement des déchets et l'industrie du recyclage. L'entreprise vient de lancer un vaste chantier incluant la construction d'un centre d'innovation, d'un nouveau centre de production et d'un centre de test. L'ensemble du projet, dont l'achèvement est prévu pour 2023, représente un investissement de plus de 10 millions d'euros.



La Responsabilité Élargie du Producteur

Il y a 30 ans, les collectivités locales et les entreprises de la grande consommation fondatrices de Citeo et d'Adelphe se sont organisées afin de mettre en œuvre le principe de **Responsabilité Élargie du Producteur**.

Ce modèle engage les metteurs en marché de produits emballés et de papiers graphiques, à financer ou organiser la gestion de la fin de vie des emballages et papiers. Cette mission s'élargit désormais à l'accompagnement des acteurs afin de contribuer à lutter contre les déchets abandonnés.

La REP a permis de réduire l'impact des emballages et des papiers sur la planète, et d'installer le geste de tri et le recyclage dans notre vie quotidienne. Elle a aussi privilégié une activité de proximité en favorisant le développement d'un outil industriel de tri et de recyclage décentralisé et pérenne.

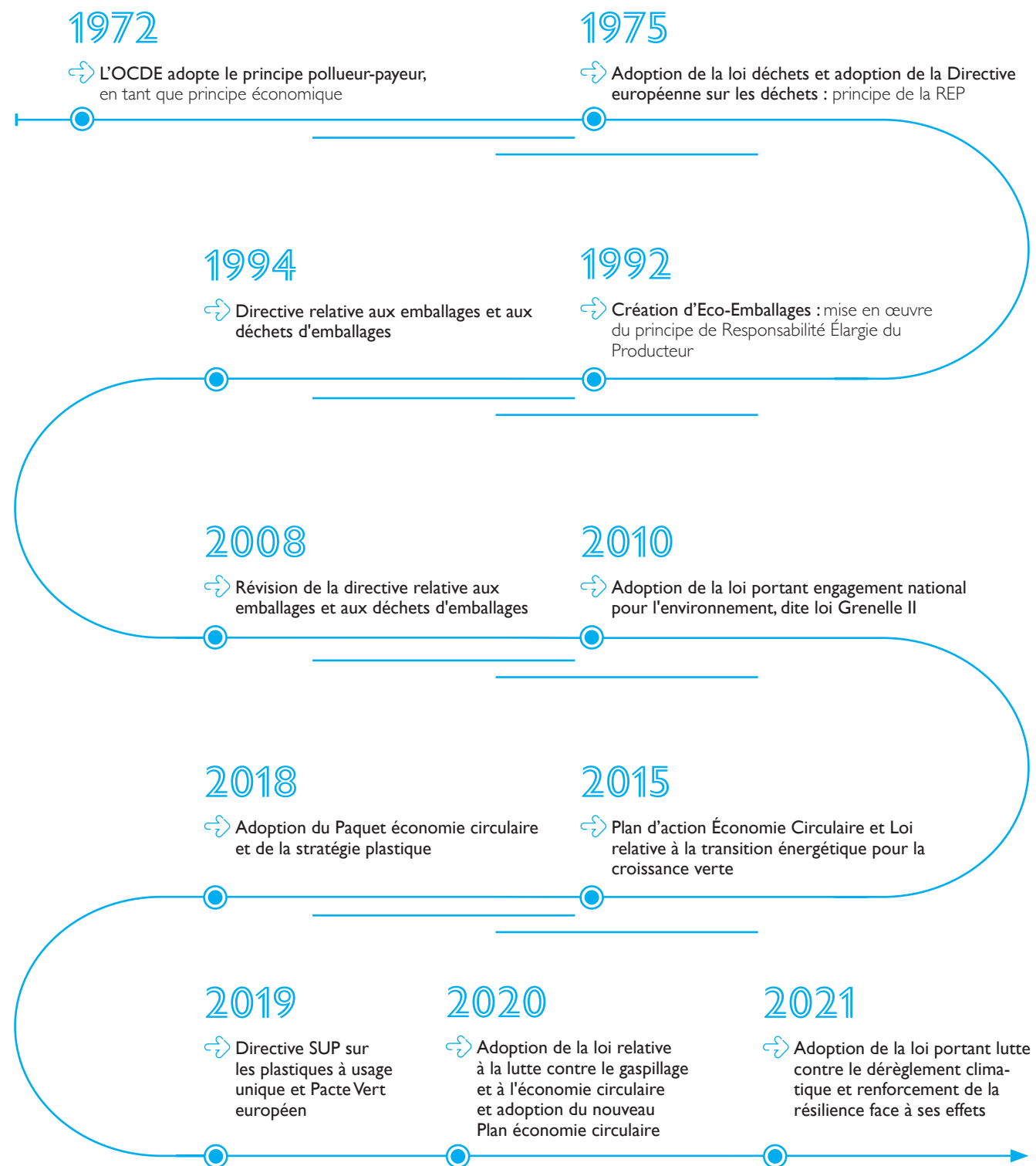


Citeo est née de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre des filières à Responsabilité Élargie du Producteur en matière d'emballages ménagers (Eco-Emballages créée en 1992) et de papiers graphiques (Ecofolio créée en 2007).



Adelphe, filiale de Citeo, accompagne tout particulièrement les entreprises des secteurs des vins et spiritueux et des médicaments pour répondre à leurs spécificités techniques et réglementaires. Adelphe est agréée au titre de la filière emballages ménagers.

De la REP à la loi AGEC : une montée en puissance des enjeux environnementaux et réglementaires



Les 10 propositions de Citeo en un coup d'œil



01

Produire
les emballages
et les papiers de
manière durable

02

Renforcer
les filières
de recyclage
en France

03

Redynamiser
la filière papetière
française

04

Transformer
les innovations
en solutions
industrielles

05

Permettre
aux Français de trier
partout, même hors
du foyer

06

Coconstruire
des solutions adaptées
aux enjeux des territoires
d'Outre-mer

07

Éduquer
à l'écocitoyenneté et
à l'économie circulaire

08

Lutter
contre les pollutions
et la délinquance
environnementale

09

Perfectionner
le cadre européen
et national

10

Promouvoir
le principe de
Responsabilité Élargie du
Producteur à l'international



Tous les papiers se trient et se recyclent,
ce document aussi !

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com